



## convocation devant le juge suite à un accident corporel

Par **karmina**, le **20/01/2012** à **12:02**

J'ai eu un accident routier m'opposant à un conducteur de cyclomoteur (qui est blessé) et ma responsabilité est estimée engagée.

J'ai donc eu une audition par la police de la BAC qui m'a informé qu'il y aurait une convocation devant le juge.

- Me trouvant dans l'obligation professionnelle de m'absenter du territoire,
- N'ayant pas encore eu de notification de la suite de la procédure

Je voudrais savoir s'il faut que je sois assistée par un avocat en France pour demander le report de cette audience ou pourrais-je le faire de l'étranger ou une tierce personne pourrait le faire en France ?

D'autre part, je voudrais savoir le délai estimatif entre l'entretien à la BAC et la convocation auprès du juge.

En vous remerciant.